

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 17 Septembre 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 Votants : 15

Présents : 13 Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-six et le quatorze octobre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique SAVOT, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : CHARPIGNY Mathieu, Fabrice CHEVRIER, CONSTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, CURVEUR Nelly, FAURITE Séverine, KONEY Amandine, LACH Sébastien, LAURIER Ludovic, NOIA Marie-Anaïs, PAGNEUX Mallory, REY Lorraine

Absents excusés : Arnaud DEVEYLE, Damien PAQUELET

Date de convocation : 10 septembre 2026

Madame CURVEUR Nelly a été élue secrétaire de la séance.

Il n'y a pas de remarque sur le précédent compte rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALES

Décision modificative n° 2 – Budget communal

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient d'équilibrer la section d'investissement du budget communal, avec un écart de 0.21 €.

Il est donc nécessaire de diminuer le montant de l'article 13251/13 de la section des recettes d'investissement de 0.21 €.

RECETTES Section Investissement
Article 13251/13 : - 0.21 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Adoption du RPQS Assainissement 2025

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2025.

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Adoption du RPQS eau potable 2025

M. le Maire présente à son conseil le RPQS eau potable 2025.

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait un résumé et demande au Conseil s'il a des questions à la suite de l'envoi des différents comptes rendus de commissions.

Présentation rapport CRC du SIEA

Monsieur le Maire présente à son conseil le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

URBANISME

Dossiers en cours

- **2 Déclarations Préalables ont reçu un avis favorable**
 - DP 001 102 26 D 0037 – Mr Anthony FEVRE – A 1438 – Clôture
 - DP 001 102 26 D 0038 - Mr Carlos LOPEZ - D1645 - Construction piscine

- **4 Permis de construire ont reçu un avis favorable**

- PC 001 102 26 D 0007 – Mr MADI SOILIH Madi – A 1479 – Construction maison
- PC 001 102 26 D 0008 – Mr Patrice PANCHOT – A 1101 – Construction carport
- PC 001 102 26 D 0009 – Mr Jordy CAMPOS – A 1239 – Construction garage
- PC 001 102 26 D 0010 - Mr et Mme BILLET - D1793 - Construction maison

COMMISSION DES BÂTIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

Travaux 2026

Monsieur l'adjoint Maire informe le conseil qu'un projet d'élargissement de la route du Passoir est en cours de réflexion.

Projet vidéosurveillance

Monsieur le Maire expose au conseil que les demandes de subvention du département et de la DETR ont été déposées. La convention avec le SIEA est en cours. Concernant les l'alarme anti intrusion, des devis ont été demandés. La commission se réunira pour analyser les retours des entreprises.

Projet système de chauffage/refroidissement du groupe scolaire

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une réunion de la commission bâtiment a eu lieu le 23 septembre. Le projet a pour ambition de remplacer le système de chauffage actuel (fioul) par un système respectueux de l'environnement. Des entreprises de maîtrise d'œuvre ont été contactées. La commission se réunira après retour des entreprises.

COMMISSIONS COMMUNICATION, FÊTES ET CEREMONIE

Compte rendu commission CCAS et banquet des retrouvailles

Monsieur le Maire informe son conseil que le banquet s'est bien passé. Il y avait 63 personnes à ce banquet.

Défilé du 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que le défilé du 11 novembre se fera à CHEVROUX. Il se fera à 10h45 au départ de la salle multifonctionnelle.

Préparation banquet de la Sainte Barbe

Monsieur le Maire propose une réunion de la commission le 27 octobre 2026 à 19H30.

Fixation prix repas du banquet communal

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que le banquet communal se déroulera le samedi 12 décembre 2026. Il rappelle que chaque acteur de la commune est invité au repas et peut venir accompagner de la personne de son choix. Cependant, il souhaite mettre en place une participation financière pour les accompagnants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de mettre en place une contrepartie financière pour les accompagnants lors du banquet de la commune qui se déroulera le samedi 12 décembre 2026.

DECIDE de fixer le montant de la contrepartie à 40 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de la facturation de cette contrepartie.

Divers

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'aucune de demande de dérogation scolaire sera acceptée pour les enfants de CHEVROUX.

Une animation bibliothèque pour les enfants nés en 2025 aura lieu le 17 octobre. A ce jour une réponse positive sur 8 enfants.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 19 novembre 2026 à 19h00.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM – PRENOM	SIGNATURE
CHARPIGNY Mathieu		LACH Sébastien	
CHEVRIER Fabrice		LAURIER Ludovic	
CONSTANT Bruno		NOIA Marie-Anaïs	
COUDURIER FAURE Christiane		PAGNEUX Mallory	
CURVEUR Nelly		PAQUELET Damien	Excusé
DEVEYLE Arnaud	Excusé	REY Lorraine	
FAURITE Séverine		SAVOT Dominique	
KONEY Amandine			